

Issu de l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée publié au Journal officiel du 31 décembre 2010.

MODÈLE D'ACCORD DU CONJOINT EN CAS D'AFFECTATION DE BIENS COMMUNS PAR UN ENTREPRENEUR INDIVIDUEL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Je soussigné (*nom et prénom, date et lieu de naissance, domicile*),

conjoint de M/Mme (*rayez la mention inutile*) (*nom et prénom de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée*), relevant d'un régime matrimonial prévoyant une communauté de biens entre époux,

déclare, conformément à l'article L. 526-11 du code de commerce :

- donner mon accord à l'affectation par M/Mme (*rayez la mention inutile*) (*nom et prénom de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée*), entrepreneur individuel à responsabilité limitée exerçant sous la dénomination EIRL (*à compléter*), du/des bien(s) commun(s) suivant(s), à son activité professionnelle :

(lister le(s) bien(s) commun(s) affecté(s))

- avoir été informé(e) que les créanciers auxquels la déclaration d'affectation est opposable et dont les droits sont nés à l'occasion de l'exercice de l'activité professionnelle à laquelle un patrimoine comprenant le(s) bien(s) commun(s) susmentionné(s) est affecté ont pour seul gage général le patrimoine affecté ;
- avoir été informé(e) qu'un même bien commun ne peut entrer dans la composition que d'un seul patrimoine affecté.

Fait à

Le

Signature du conjoint